

*Syndicat Intercommunal
à Vocation Multiple
de la Région de CLUSES
185 avenue de l'Eau Vive
BP 60062
74311 THYEZ CEDEX
Tél. : 04.50.98.43.14
Fax : 04.50.98.70.57*

JB/MG



2013

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL
DU MARDI 26 MARS 2013**

Après avoir procédé à la désignation de Madame Nadine SALOU, en qualité de secrétaire de séance, le Comité syndical, qui s'est réuni à partir de 18 heures à l'espace animation de MARIGNIER, a :

- Pris acte de l'installation, par Monsieur le Président, des nouveaux Délégués syndicaux appelés à siéger au sein de notre Comité syndical, désignés par les Conseils communautaires de la 2CCAM - Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes et de la CCMG - Communauté de Communes des Montagnes du Giffre, ainsi que par les Conseils municipaux d'ARACHES-LA-FRASSE, CLUSES, MAGLAND, MARNAZ, NANCY-SUR-CLUSES, SAINT-SIGISMOND, SCIONZIER et THYEZ, consécutivement à la mise en place effective, au 1er janvier 2013, de la 2CCAM et de la CCMG, qui a modifié, d'une part, la composition de notre Comité syndical et, d'autre part, les collectivités pour lesquelles notre syndicat exerce ses compétences.
 - Pris acte des informations communiquées par Monsieur le Président portant sur divers événements intervenus depuis la dernière séance du Comité syndical du 19 décembre 2012.
 - Approuvé, à l'unanimité, les procès-verbaux des séances du Comité syndical en dates des 15 novembre 2012 et 19 décembre 2012.
- **COMPETENCE « ADMINISTRATION GENERALE »**
- 1° - Approuvé, à l'unanimité (moins une abstention), le Compte de Gestion de l'exercice 2012, portant sur le budget principal, dressé par Monsieur le Trésorier de CLUSES, comptable public de notre syndicat (Délibération n° 2013-01).
 - 2° - Adopté, à l'unanimité (moins une abstention), le Compte Administratif de l'exercice 2012, portant sur le budget principal et arrêté les résultats définitifs de l'exercice 2012, qui font ressortir un excédent global net de clôture de 366 391,49 euros (Délibération n° 2013-02).
 - 3° - Affecté, à l'unanimité, le résultat excédentaire de la section de fonctionnement constaté au Compte Administratif de l'exercice 2012, portant sur le budget principal, à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, à hauteur de 88 362,79 euros et, pour le complément, en résultat de fonctionnement reporté (Délibération n° 2013-03).
 - 4° - Débattu des orientations générales du Budget Primitif de l'exercice 2013, portant sur le budget principal, qui seront prises en compte dans le cadre de l'élaboration du document budgétaire correspondant (délibération n° 2013-04).

5° - Approuvé, par 36 voix pour, 1 voix contre et 6 abstentions, le projet des statuts modifiés du S.M3.A. - Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Abords, qui a notamment pour objet d'élargir le périmètre, ainsi que les compétences de ce syndicat et émis un avis favorable à l'adhésion au S.M.3.A. du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Borne, des Communautés de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc et Cluses Arve et Montagnes (Délibération n° 2013-05).

➤ COMPETENCE « ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF »

6° - Approuvé, à l'unanimité, le Compte de Gestion de l'exercice 2012, portant sur le budget annexe de l'assainissement non collectif, dressé par Monsieur le Trésorier de CLUSES, comptable public de notre syndicat (Délibération n°2013-06).

7° - Adopté, à l'unanimité, le Compte Administratif de l'exercice 2012, portant sur le budget annexe de l'assainissement non collectif et arrêté les résultats définitifs de l'exercice 2012, qui font ressortir un excédent global net de clôture de 24 002,76 euros (Délibération n° 2013-07).

8° - Débattu des orientations générales du Budget Primitif de l'exercice 2013, portant sur le budget annexe de l'assainissement non collectif, qui seront prises en compte dans le cadre de l'élaboration du document budgétaire correspondant (Délibération n° 2013-08).

➤ COMPETENCE « TRAITEMENT DES DECHETS »

9° - Approuvé, à l'unanimité, le Compte de Gestion de l'exercice 2012, portant sur le budget annexe traitement des déchets, dressé par Monsieur le Trésorier de CLUSES, comptable public de notre syndicat (Délibération n°2013-09).

10° - Adopté, à l'unanimité (moins 5 abstentions), le Compte Administratif de l'exercice 2012, portant sur le budget annexe traitement des déchets et arrêté les résultats définitifs de l'exercice 2012, qui font ressortir un excédent global net de clôture de 1 212 382,64 euros (Délibération n° 2013-10).

11° - Affecté, à l'unanimité, le résultat excédentaire de la section d'exploitation constaté au Compte Administratif de l'exercice 2012, portant sur le budget annexe traitement des déchets, à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, à hauteur de 293 908,92 euros et, pour le complément, en résultat d'exploitation reporté (Délibération n° 2013-11).

12° - Débattu des orientations générales du Budget Primitif de l'exercice 2013, portant sur le budget annexe traitement des déchets, qui seront prises en compte dans le cadre de l'élaboration du document budgétaire correspondant (Délibération n° 2013-12).

➤ COMPETENCE « ASSAINISSEMENT COLLECTIF »

13° - Approuvé, à l'unanimité, le Compte de Gestion de l'exercice 2012, portant sur le budget annexe de l'assainissement collectif, dressé par Monsieur le Trésorier de CLUSES, comptable public de notre syndicat (Délibération n°2013-13).

14° - Adopté, à l'unanimité (moins 5 abstentions), le Compte Administratif de l'exercice 2012, portant sur le budget annexe de l'assainissement collectif et arrêté les résultats définitifs de l'exercice 2012, qui font ressortir un excédent global net de clôture de 378 496,94 euros (Délibération n°2013-14).

15° - Affecté, à l'unanimité, le résultat excédentaire de la section d'exploitation constaté au Compte Administratif de l'exercice 2012, portant sur le budget annexe de l'assainissement collectif, à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, à hauteur de 444 837,20 euros et, pour le complément, en résultat d'exploitation reporté (Délibération n° 2013-15).

16° - Débattu des orientations générales du Budget Primitif de l'exercice 2013, portant sur le budget annexe de l'assainissement collectif, qui seront prises en compte dans le cadre de l'élaboration du document budgétaire correspondant (Délibération n° 2013-16).

Le contenu détaillé de ces délibérations est consultable dans les locaux du SIVOM.

Fait à THYEZ, le 2 avril 2013

Le Président,

Signé : Raymond MUDRY.